



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2025

N°3/2025

Présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Florence BOHLY, M. Gérard BONNET, Mme Anne BOUVARD, M. Denis CAMELIN, Mme Marcelle CONCLOIS, Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, M. Daniel DAUDAN, M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

Absente excusée : Mme Léa SAULDUBOIS

Nombre de votants : 18

M. le Maire remercie les membres présents.

Secrétaire de séance : Mme Annick RENAUD

1°) Approbation du compte-rendu du conseil du 6 mars 2025

M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents de bien vouloir formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 6 mars 2025. En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil en date du 6 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2°) Budget Primitif 2025

M. le Maire présente le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Charges à caractère général	569 320.00 €	Produits de services	311 945.00 €
Charges de personnel	647 000.00 €	Impôts et taxes	635 900.00 €
Atténuations de produits	57 800.00 €	Dotation et participations	424 000.00 €
Charges gestion courante	294 968.16 €	Autres produits	90 000.00 €
Charges financières et spécifiques	22 500.00 €	Recettes réelles	1 461 845.00 €
Dépenses réelles	1 591 588.16 €	Recettes d'ordre	- €
Dépenses d'ordre	149 807.55 €	Report	279 550.71 €
Total	1 741 395.71 €	Total	1 741 395.71 €

Il informe le conseil que l'on va percevoir 44 000 € de dotations en plus par rapport aux prévisions du BP.

Arrivée de Mme Sonia KADIB à 19h21.

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
1 523 120.36 €	1 523 120.36 €

Principales dépenses de la section d'investissement 2025 :

Réfection et mise en accessibilité mairie - salle des fêtes	298 000.00 €
Réfection de diverses voiries communales : <i>accent important mis sur les routes</i>	223 530.90 €
Travaux horloge église	175 982.00 €
Aménagement plan vélo	90 000.00 €
Remboursement de capital	53 500.00 €
Frais d'études (cœur village)	52 000.00 €
Installation nouveaux Molocks et ajouts de cuves sur certains sites : <i>montant surévalué en accord avec le SICTOM, si complications lors des travaux ; il s'agit d'une avance qui fera l'objet d'un fonds de concours en 2026.</i>	51 000.00 €
Aménagement sécurité Tancua - feux comportementaux et écluse : <i>feux posés ce jour et lise en fonctionnement demain.</i>	43 200.00 €
Pose Lampes candélabres et projecteurs solaires / passage piéton	35 000.00 €
Carport dameuse au Glacier + marquise	30 000.00 €
Moto neige ou quad	20 000.00 €
Borne incendie (Pagot, Route des Laizines)	14 000.00 €
Acquisition terrain + frais géomètre, notaire	10 000.00 €
Effacement EP et tél Trépaillard	8 500.00 €
Chalet mobile	7 000.00 €
Mobilier école (Tables, chaises pour la 10 ^{ème} classe...) : <i>prévision de + de 250 élèves à la prochaine rentrée scolaire.</i>	6 000.00 €
Mobilier mairie (Tables, armoires, bureaux ...)	6 000.00 €
Illuminations de Noël	6 000.00 €
Démontage et reprise de concessions	5 500.00 €
Stores à l'ACM et groupe scolaire	5 000.00 €
Remboursement prêt CAF à taux 0 (ACM)	4 700.00 €
Matériel téléphonie mairie, école et ACM	4 400.00 €
Remplacement EP place des bus, panneaux de signalisation	4 000.00 €
Frais de portage EPF Doubs	3 510.00 €
Matériel téléphonie école et ACM / passage fibre	3 400.00 €
Matériel informatique (mairie et groupe scolaire / fibre)	3 000.00 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 tel que présenté.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande s'il est prévu de changer le mobilier d'une classe par an.

M. le Maire répond que non, qu'il y a eu une erreur d'interprétation et qu'il a convenu avec le directeur de l'école que le mobilier serait remplacé en fonction des besoins et nécessités.

Mme Sonia KADIB précise qu'elle a assisté à de nombreux conseils d'école mais qu'elle n'a jamais entendu M. Daniel FLAMENT, évoquer un renouvellement du mobilier d'une classe par an mais plutôt des travaux de peinture des locaux si nécessaires.

3°) Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux de la commune et du Département.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

Taxe foncière (bâti) : 36.43 %,

Taxe foncière (non bâti) : 23.32 %.

Concernant la Taxe d'habitation, le taux était de 6.39 % avant la réforme.

M. le Maire informe le conseil que les bases d'imposition de la taxe foncière subissent une hausse de 1.7 % en 2025 et que par conséquent, il propose à l'Assemblée de maintenir ces taux.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux de référence 2025	Produits attendus 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 306 047 €	3 386 000 €	36.43	1 233 520 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	230 548 €	234 600 €	23.32	54 709 €
Taxe d'habitation (TH)	436 825 €	414 800 €	6.39	26 506 €
				1 314 735 €

Soit une augmentation de 32 962 € de produits attendus en 2025 par rapport à 2024.

M. Jean-Baptiste FOURNIER a comparé la taxe d'habitation sur les résidences secondaires des communes du Jura et Morbier à la plus basse. Il propose de porter le taux à 9.18 % qui est le taux du département pour plus de justice fiscale, ce qui engendrerait 18 000 € de recettes en plus.

M. le Maire, politiquement, ne souhaite pas augmenter la THRS et précise que ce choix est réfléchi.

Il souligne la remarque pertinente de M. Jean-Baptiste FOURNIER qui pourra servir de base de discussion pour les années futures et sûrement en début du prochain mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide le maintien des taux communaux.

4°) Coupes de bois et travaux forestiers 2025

M. le Maire informe l'assemblée que pour 2025 les recettes de bois sont estimées à hauteur de celles de 2024.

Il informe le conseil de la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 19/02/2025 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
20018_ja	2021	2025		Coupe inscrite EA	JA	14.53	700 (Rx) 20 (Fillus)
20036_ja			2025	Coupe sanitaire	RAS	7.00	1200 (Rx)
10002_ja	2022	2025		Coupe inscrite EA	JA	21.66	680 (Rx)

La parcelle 36 à Baptaillard : coupe sanitaire pour endiguer la partie non malade de la parcelle pour une valeur marchande de 38 000 €, vente sous contrat avec la recette en 2026.

M. le Maire informe le conseil que 300 m³ de bois ont été vendus au syndicat mixte pour alimenter la plateforme bois de La Mouille.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette des 3 coupes de l'exercice 2025 comme mentionné ci-dessus.

M. le Maire fait part au conseil que les travaux forestiers sont estimés à 15 000 € dont 7 500 € sont subventionnables par mécénat.

5°) Frais de scolarité enfants autres communes année 2024-2025

Pour information, 19 enfants de Hauts de Bienne, 1 de Grande-Rivière Château, 1 de Longchaumois et 1 de Nanchez sont scolarisés à Morbier.

M. le Maire présente le bilan de fonctionnement de l'école maternelle et celui de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025 basés sur l'exercice 2024 ;

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à Morbier pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

- 971 € par élève scolarisé à l'école maternelle publique
 - 374 € par élève scolarisé à l'école élémentaire publique
- } Coût moyen : 672 €

Pour rappel la participation pour l'année scolaire précédente était de :

- 953 € par élève scolarisé à l'école maternelle publique
- 385 € par élève scolarisé à l'école élémentaire publique

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande si les investissements sont compris et M. le Maire répond que non.

M. Jean-Baptiste FOURNIER signale que le coût médian national par élève était de 950 € en 2018 et demande si tout est compté. M. le Maire liste alors l'ensemble des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la participation demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à Morbier pour l'année scolaire 2024-2025 comme proposé ci-dessus.

Il charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au recouvrement des sommes correspondantes.

M. le Maire informe le conseil qu'il est mené au tribunal administratif par une habitante de Morbier qui veut scolariser son enfant sur la commune de Chapelle des Bois. Il a refusé la dérogation, tout du moins la participation financière de la commune car nous avons tous les services à Morbier. Il précise qu'à aucun moment cette personne n'a demandé à rencontrer le Maire.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande si le domicile de cette famille est proche de Chapelle des Bois et M. le Maire répond que non.

Mme Sonia KADIB demande si les parents peuvent payer de leur poche les frais de scolarités.

M. le Maire répond que compte tenu du principe de gratuité de l'École publique, la participation financière de la famille n'est pas possible.

6°) Renouvellement matériel vétuste (éclairage public) 14^{ème} tranche

M. le Maire précise que ce programme en collaboration avec le SIDEC, sera le dernier car il restera 7 lampes à l'issue de cette 14^{ème} tranche qui conserve l'Impasse de Constantin, la Rue de la Fontanette, la Rue de la Fulle et permet de finir la Madone.

Une participation financière de 50% est allouée par le SIDEC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 15 000 € TTC dont 50% sont à la charge de la commune soit 7 500 €.

M. le Maire précise que ce renouvellement concerne 18 lampes.

Il rappelle que ce programme est fait pour remplacer l'éclairage public défaillant et maîtriser les dépenses énergétiques.

7°) Location appartement école

M. le Maire informe le Conseil que Mme Emilie DIDIER a libéré le logement de type F3 situé à l'école primaire, au 1^{er} étage droite en date du 18 mars.

M. Gérard GRIFFOND est intéressé par la location de ce logement.

Après délibération, le Conseil accepte de louer à compter du 1^{er} mai prochain ce logement de type F3 situé à au 1^{er} étage au 46 Route Blanche à M. Gérard GRIFFOND.

Il fixe le loyer mensuel à la somme de 417.24 €. Une caution d'un mois de loyer sera demandée. Il autorise le Maire à signer un bail avec l'intéressé.

A compter du 1^{er} janvier 2026, ce loyer sera révisé chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers 2^{ème} trimestre de l'année N-1.

M. Laurent PAGET précise que ce logement nécessite quelques rafraichissements qui ont été confiés à l'entreprise Jaquet car ces travaux ne sont pas possibles en régie.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande s'il y a plus d'élèves et une 11^{ème} classe, si ce logement pourrait être aménagé en salle de classe.

M. le Maire répond que non car il n'y a pas d'accès direct avec l'école et ce le logement est constitué de petites pièces et ne répond pas aux normes de sécurité d'un ERP.

8°) Ressources humaines : suppression et création de poste dans le cadre d'une promotion interne

Un agent de la collectivité peut accéder au grade supérieur par promotion interne.

M. le Maire propose la création d'un poste au grade supérieur, soit un poste de rédacteur à temps complet à compter du 01/05/2025.

Parallèlement, il convient de supprimer l'ancien poste de l'agent, soit un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à partir du 01/05/2025.

Le conseil accepte à l'unanimité cette création et suppression de poste dans les conditions précitées. Cette évolution sera inscrite au budget primitif 2025.

9°) Communication du Maire

La réfection de la route de la Carronnée et de la rue de l'Europe vient d'être réalisée cette semaine.

Eclairage public et passage en LED : la durée des travaux, pour changer toutes les lampes, est estimée à 2 mois, selon la météo.

Concernant le marché à bon de commande validé au conseil communautaire pour les routes communales, les prix seront inférieurs au prévisionnel.

Les molocks ont été installés route des Roches, Tancua, vers le cimetière, rue René Lorin. D'autres ont été ajoutés rue de la Carronnée/Chevillard, les Marais/route Royale et ceux de la piscine sont en cours. Les habitants qui disposaient de poubelles peuvent les conserver pour faire des réserves d'eau par exemple.

M. Jean-Baptiste FOURNIER demande si on peut mettre ses poubelles ailleurs que dans les molocks attitrés.

M. le Maire répond que oui et précise que 15 personnes ont été amendées pour pose de déchets à côté des molocks. Une étude sera réalisée pour prévoir la pose de caméras à proximité de certains molocks.

Lundi 14 avril, rendez-vous avec Mme le Maire de Bellefontaine pour rencontrer les utilisateurs du chemin en Jean-Pierre et prévoir la pose d'une barrière.

Préparation avec Colas et Goyard pour le plan vélo au Creuset.

AG syndicat du Morbier, présence de Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ et M. le Maire : mise en place du sentier pédestre du Morbier qui reste à finaliser.

Enquête publique du 29 avril au 14 mai pour le déclassement d'une partie du chemin du Biel d'Arroz et reclassement avec le concours de M. Daniel BOURGEOIS, commissaire enquêteur.

Autre enquête publique à prévoir concernant UNT pour le déclassement d'une partie de la voie communale « rue des Côtes » pour clôturer l'entreprise dans le cadre de la protection du site.

Ancien bâtiment à M. ROUGE, en bas du village : rachat par M. Philippe BALLAND (CPI).

Autres projets qui vont voir le jour rapidement sur la parcelle de terrain appartenant à l'ancien patron de l'Intermarché de la Doye : 4 800 m² vers la Carronnée entre chez Oxibis et Chevillard.

10°) Questions diverses

M. Jean-Baptiste FOURNIER remercie pour l'installation du miroir au carrefour de la rue des Frères Mayet et de la RN5.

M. Jérôme BAILLY-SALINS demande confirmation que le personnel d'Arcade a bien procédé à l'élagage de la Madone, ce que confirme M. le Maire.

Mme Sonia KADIB demande si une fois qu'il y aura les molocks, les poubelles dans les parcs et rues vont rester ?

M. Laurent PAGET répond que oui et précise qu'elles sont vidées par le personnel des services techniques.

Mme Florence BOHLY fait remonter l'information qu'il est difficile de randonner à cause du bois qui est débardé à différents endroits de la commune.

M. le Maire répond qu'il s'agit de chemin privé donc pas de la compétence communale et l'on a pas assez de personnel pour aller nettoyer.

M. Laurent PAGET propose de sensibiliser les propriétaires à travers les réseaux sociaux.

La séance est levée à 21 heures 33.

LE SECRETAIRE



LE MAIRE

